

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

# ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

### Indicateurs :

	2 <sup>ème</sup> Tri 2012	2 <sup>ème</sup> Tri 2011	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Evolution Jun 12- Jun 11	Au 31/12/2011
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>70 705</b>	<b>66 500</b>	<b>131 962</b>	<b>126 009</b>	<b>5 953</b>	<b>252 316</b>
*Intérêts	37 676	40 567	72 541	77 818	-5 277	145 289
*Commissions en produits	9 680	7 805	17 706	15 216	2 490	32 630
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 349	18 128	41 715	32 975	8 740	74 397
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>27 558</b>	<b>25 075</b>	<b>54 229</b>	<b>51 368</b>	<b>2 861</b>	<b>106 534</b>
*Intérêts encourus	25 932	23 852	51 125	49 106	2 019	100 431
*Commissions encourues	1626	1223	3 104	2 262	842	6 103
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>43 147</b>	<b>41 425</b>	<b>77 733</b>	<b>74 641</b>	<b>3 092</b>	<b>145 782</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>92</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>19 993</b>	<b>18 551</b>	<b>39 031</b>	<b>35 371</b>	<b>3 660</b>	<b>77 082</b>
*Frais de personnel	10 959	10 005	21 698	19 275	2 423	43 290
*Charges générales d'exploitation	6 244	5 894	12 006	11 076	930	23 700
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 203 171</b>	<b>1 134 190</b>	<b>68 981</b>	<b>1 320 807</b>
*Portefeuille-titres commercial			907 195	885 456	21 739	1 057 104
*Portefeuille-titres d'investissement			295 976	248 734	47 242	263 703
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>			<b>2 437 635</b>	<b>2 250 527</b>	<b>187 108</b>	<b>2 327 650</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>3 088 367</b>	<b>2 939 652</b>	<b>148 715</b>	<b>3 229 809</b>
*Dépôts à vue			1 449 480	1 134 454	315 026	1 197 837
*Dépôts d'épargne			563 167	489 587	73 580	538 707
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>146 317</b>	<b>152 797</b>	<b>-6 480</b>	<b>157 449</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan</b>			<b>436 552</b>	<b>421 867</b>	<b>14 685</b>	<b>429 973 (*)</b>

(\*) Avant affectation des bénéfices

# **I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 JUIN 2012**

## **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2012, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

## **2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## Les faits marquants au 30 Juin 2012.

Malgré un contexte économique difficile, l'Arab Tunisian Bank a continué à enregistrer au cours du premier semestre de l'année 2012 une croissance de ses principaux indicateurs :

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint **2.437,6MD** à **fin juin 2012** contre **2.250,5MD** au **30/06/2011**, soit une augmentation de **8,31%**.
- ✓ Les dépôts de la clientèle se sont établis à **3.088,4MD** au **30-06-2012** contre **2.939,7MD** à **fin juin 2011**, soit une hausse de **5,06%**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
  1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.449,5MD** au **30/06/2012** contre **1.134,5MD** à fin juin 2011, soit une augmentation de **27,77%**.
  2. Une bonne progression des comptes épargne de **15,03%** et dont le solde s'est établi à **563,2 MD**.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial s'est élevé à **907,2 MD** à **fin juin 2012** contre **885,5 MD** au **30/06/2011**, soit une croissance de **2,45%**.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement est passé de **248,7 MD** au **30 juin 2011** à **296 MD** au **30 juin 2012** soit une évolution de **19,02%**.
- ✓ Le produit net bancaire au **30-06-2012** s'est inscrit à **77,7 MD** contre **74,6 MD** pour la même période **2011**, soit une progression de **4,15%**.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint **39 MD** à **fin juin 2012** contre **35,4MD** à **fin juin 2011** soit une augmentation de **10,17%**.